



Communiqué commun

L'Ordre des médecins et l'Ordre des infirmiers condamnent fermement la constitution d'annuaires de professionnels de santé communautaires

Le Conseil national de l'Ordre des médecins et le Conseil national de l'Ordre des infirmiers condamnent avec la plus grande fermeté la mise en ligne d'annuaires de professionnels de santé communautaires.

En effet, des listes de soignants classés selon leur couleur de peau ont été diffusées sur Internet et les réseaux sociaux ces derniers jours. Le CNOM et le CNOI ne peuvent que s'élever contre cette initiative, qui va à l'encontre des principes fondamentaux de nos professions mais aussi de notre République.

Engagés au service de la population, les professionnels de santé ont prêté serment de soigner avec le même dévouement et la même abnégation, quelles que soient les origines, la couleur de peau, la situation sociale ou les orientations religieuses, philosophiques ou sexuelles de leurs patients. Ils les écoutent, les examinent et les prennent en charge dans le respect de chacun, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions.

L'Ordre des médecins et l'Ordre des infirmiers ne peuvent accepter que de telles accusations de racisme soient portées à l'encontre des soignants, attentant à leur honneur et jetant le discrédit sur leurs professions. Tout comme ils ne peuvent accepter que la santé, pilier de notre pacte social, soit soumise aux sirènes du communautarisme et de la division, dans une période où notre société se doit, plus que jamais, d'être unie.

C'est pourquoi le CNOM et le CNOI se réservent le droit d'engager toute action permettant de mettre fin à ces pratiques contraires aux principes de la profession et du droit. Ils saisiront également le Ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran, et la CNIL à ce sujet.